



GUIDE DE CANDIDATURE

Fonds des Laboratoires Vivants
(*Living Lab*)

Septembre 2026

Table des matières

A. INTRODUCTION	3
B. PRESENTATION DU FONDS DES LABORATOIRES VIVANTS (<i>LIVING LAB</i>)	3
C. ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS ET LA STRATEGIE SCIENTIFIQUE DU RESEAU MEOPAR ET LES OBJECTIFS DE BEACONSPLUS.....	4
D. STRUCTURE DE L'APPEL A PROJETS DES LABORATOIRES VIVANTS (<i>LIVING LAB</i>)	4
E. ADMISSIBILITE AU FINANCEMENT	4
F. CONDITIONS DU FINANCEMENT	5
G. FORMULAIRE D'AUTO-IDENTIFICATION VOLONTAIRE (IDEA).....	5
H. APERÇU GENERAL DU LABORATOIRE VIVANT (<i>LIVING LAB</i>).....	6
I. APPROCHE DU LABORATOIRE VIVANT, PARTENARIATS EXISTANTS ET CO-CONCEPTION	7
J. PLAN DE MISE EN ŒUVRE, CAPACITES ET BUDGET	8
K. INCLUSION, DIVERSITE, EQUITE ET ACCESSIBILITE (IDEA) ET CONSIDERATIONS RELATIVES A LA VERITE ET A LA RECONCILIATION	11
L. DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT.....	12
M. PROCEDURE DE CANDIDATURE	13
N. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	13
O. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS	14
ANNEXE A – DEFINITIONS :	21

A. Introduction

Ce guide a pour objectif d'accompagner les candidat(e)s et les responsables de projet à chaque étape du processus de candidature. Si vous avez des questions qui ne trouvent pas de réponse dans ce guide, veuillez contacter maeva.gauthier@meopar.ca pour obtenir de l'aide.

B. Présentation du Fonds des laboratoires vivants (*Living Lab*)

Le Réseau d'Observation, de Prédiction et de Réponse en Environnement Marin est un organisme canadien à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement. Le Fonds des laboratoires vivants soutient des partenariats existants, ancrés localement, afin qu'ils se développent et fonctionnent en tant que laboratoires vivants, en favorisant la coordination, l'établissement et l'approfondissement des relations, la co-conception, le prototypage, les essais et l'apprentissage dans des contextes concrets.

Un laboratoire vivant est un espace d'interaction où divers acteur(-trice)s (par exemple, des utilisateur[-trice]s finaux[-les], des communautés, des entreprises, des organismes publics, des universités, des instituts de recherche) forment des partenariats entre les citoyens, le secteur public et le secteur privé afin de collaborer à la création, au prototypage, à la validation et à l'expérimentation d'innovations sociales, de nouvelles technologies, de services, de produits et de systèmes dans des contextes concrets. Ils mettent l'accent sur l'implication significative des utilisateur(-trice)s finaux(-les) et des communautés, la co-conception, l'apprentissage partagé et les approches itératives pour développer et faire progresser des solutions sociales et/ou techniques adaptées au contexte local. À noter que les laboratoires vivants ne sont pas des communautés de pratique et ne se limitent pas à la mobilisation des connaissances.

Les objectifs du fonds des laboratoires vivants sont les suivants :

- Renforcer les partenariats multisectoriels existants ainsi que la coordination et les capacités opérationnelles nécessaires pour consolider le travail collaboratif en vue de trouver des solutions.
- Soutenir des approches centrées sur l'utilisateur(-trice) et impliquant la communauté, qui associent les partenaires locaux et les détenteur(-trice)s de savoir à l'identification des priorités et à la co-conception de solutions.
- Permettre le développement, le prototypage, les essais et le perfectionnement d'innovations sociales et/ou techniques qui répondent aux défis côtiers et marins identifiés au niveau local.
- Renforcer la résilience côtière et l'adaptation au changement climatique en soutenant des solutions adaptées au contexte local et des approches collaboratives.
- Soutenir l'apprentissage et l'échange de connaissances, notamment en offrant des occasions de partager des expériences, des pratiques, des réussites et des enseignements tirés avec d'autres laboratoires vivants et « *Beacon Sites* » dans le cadre de l'initiative BEACONSplus.

À propos de BEACONSplus

Ce fonds est mis en œuvre en lien avec [BEACONSplus](#), une initiative internationale du programme Horizon Europe visant à renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience des communautés côtières par le biais d'une collaboration transdisciplinaire, de la co-conception et de la co-création. BEACONSplus rassemble des communautés côtières, des chercheur(-euse)s et d'autres acteur(-trice)s afin d'identifier des défis communs et spécifiques à chaque territoire, de développer conjointement et de partager des solutions adaptées au contexte local, et de renforcer l'autonomie des communautés face aux changements socio-écologiques.

Grâce à ce fonds, les laboratoires vivants soutenus contribueront à ce réseau d'apprentissage élargi et auront l'occasion d'échanger leurs expériences, leurs approches et leurs enseignements avec BEACONSplus et d'autres partenaires œuvrant pour la résilience côtière.

C. Alignement avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et les objectifs de BEACONSplus

Le réseau MEOPAR a défini les objectifs suivants, pour lesquels un financement ciblé sera accordé :

1. Renforcer la base de données factuelles pour la prise de décision et l'adaptation grâce au développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prévision et le partage d'informations sur les océans et les zones côtières.
2. Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science axée sur les utilisateur(-trice)s finaux(-les) et à des structures de collaboration innovantes.
3. Améliorer l'accès aux infrastructures de recherche en sciences de la mer et leur utilisation.
4. Diversifier, développer et élargir le déploiement des talents canadiens en matière de recherche en sciences de la mer et d'innovation.

Le Fonds des laboratoires vivants contribue tout particulièrement à la réalisation de l'objectif 2 en mettant l'accent sur une science axée sur les utilisateur(-trice)s finaux(-les), l'innovation, les partenariats locaux et les structures collaboratives qui renforcent la résilience des communautés. Il peut également contribuer à d'autres objectifs du réseau MEOPAR en fonction des activités proposées.

Les responsables de projet sont également encouragé(e)s à consulter la [Stratégie scientifique 2025-2030 du réseau MEOPAR](#) pour obtenir davantage de contexte et s'assurer de l'alignement avec la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

Le laboratoire vivant devra également être aligné avec les objectifs et les approches de BEACONSplus, notamment l'accent mis sur la co-conception et la co-crédation de solutions adaptées au contexte local en matière de résilience côtière (plus d'information à la page 7).

D. Structure de l'appel à projets des laboratoires vivants (*Living Lab*)

Le montant maximal du financement accordé par le réseau MEOPAR s'élève à 75 000 dollars par projet d'une durée d'un an et demi. Le projet, ainsi que le financement associé, **doivent se dérouler du 1er avril 2027 au 31 octobre 2028** (*le projet doit être achevé au plus tard le 31 octobre 2028*). Le réseau MEOPAR prévoit financer cinq laboratoires vivants. Ceux-ci seront invités à participer à des activités d'apprentissage entre pairs et de partage des connaissances liées au réseau MEOPAR et à BEACONSplus.

Les propositions sont menées par une personne responsable de projet, mais des partenariats solides avec **au moins deux autres partenaires (provenant de différentes organisations) provenant d'au moins deux secteurs** devront être démontrés à l'aide de **lettres de soutien obligatoires**.

E. Admissibilité au financement

La personne candidate doit être habilitée à recevoir une subvention au sein de son organisation. Les bénéficiaires éligibles aux fonds du réseau MEOPAR comprennent les organisations à but non lucratif, les organisations et gouvernements autochtones, les établissements d'enseignement supérieur, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement du public, les organisations et

entreprises menant des activités d'engagement du public, ou les entreprises en démarrage (*start-ups*) (y compris celles hébergées dans des incubateurs canadiens liés à l'enseignement supérieur).

F. Conditions du financement

Chaque candidat(e) bénéficiant d'un financement du réseau MEOPAR conclura avec le réseau MEOPAR un accord appelé « accord de bénéficiaire ultime » (ABU), dans lequel la personne candidate est désignée comme « bénéficiaire ultime » (BU). L'ABU précise le calendrier de financement, les échéanciers de rapport, les jalons du projet et les livrables.

Il incombe à la personne candidate de s'assurer que toutes les certifications, autorisations, licences et autres agréments nécessaires ont été obtenus avant que toute recherche ne soit menée, en tout ou en partie (par exemple, les recherches impliquant des sujets humains, ou celles ayant des répercussions sur l'environnement, les peuples autochtones et les animaux). Si une évaluation environnementale ou éthique est requise pour la proposition, le réseau MEOPAR aura besoin d'une copie de l'autorisation délivrée par le comité de certification institutionnel compétent avant que le financement ne soit versé dans son intégralité.

Conseils supplémentaires

Gestion des données autochtones :

Le réseau MEOPAR recommande vivement que toutes les activités financées par le réseau MEOPAR respectent les [principes PCAP des Premières Nations](#) et/ou les [principes CARE de gouvernance des données autochtones](#), le cas échéant. Ces principes d'appropriation, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) ou d'avantage collectif, d'autorité de contrôle, de responsabilité et d'éthique (CARE) affirment que les Premières Nations et les peuples autochtones ont le droit de contrôler les processus de collecte de données, et qu'ils sont propriétaires des données et informations ainsi obtenues et en contrôlent l'utilisation ultérieure.

Propriété intellectuelle :

Les demandeur(-euse)s principaux(-les) sont invité(e)s à prendre connaissance de la politique du réseau MEOPAR en matière de propriété intellectuelle dans le cadre du processus de candidature.

Vous pouvez consulter [la politique du réseau MEOPAR en matière de propriété intellectuelle ici](#).

Comme indiqué dans cette politique, le (la) BU doit fournir à MEOPAR une copie de toute politique ou de tout accord en matière de propriété intellectuelle relatif à la propriété intellectuelle du projet admissible (PIPA). Ces politiques et accords doivent :

1. permettre l'exploitation de la PIPA au Canada (y compris, sans s'y limiter, aux fins de la réalisation du projet éligible),
2. ne pas empêcher le (la) BU de remplir ses obligations au titre de l'ABU, et
3. garantir la confidentialité des informations sensibles et exclusives.

G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA)

Dans le cadre de l'engagement du réseau MEOPAR à faire progresser l'IDEA, et conformément aux [appels à l'action de la Commission de la vérité et réconciliation](#), nous invitons tous les candidat(e)s à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire.

Pourquoi collectons-nous ces informations ?

Ces informations nous aident à comprendre qui bénéficie de nos programmes et orientent nos efforts visant à améliorer l'accès et la représentation. Le remplissage de cette section est entièrement volontaire, et les réponses resteront confidentielles et ne seront communiquées que sous forme agrégée.

Principes clés

- Volontaire : vous pouvez choisir de répondre à toutes les questions, à certaines d'entre elles ou à aucune.
- Confidentialité : les réponses sont confidentielles et ne seront communiquées que sous forme de données agrégées.

Contenu du formulaire

Le formulaire comprend des questions sur :

- L'identité autochtone (avec des options conformes à la Constitution canadienne et des réponses ouvertes)
- Si vous vous identifiez comme appartenant à un groupe racisé
- Les origines ethniques ou culturelles (avec des questions à choix multiples et des réponses ouvertes)
- Le statut de personne en situation de handicap (tel que défini par la Loi canadienne sur l'accessibilité)
- L'identité de genre (avec des réponses libres)
- Si vous vous identifiez comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQIA+

Comment utiliser le formulaire

- Commencez par indiquer si vous souhaitez remplir le formulaire ou si vous préférez ne pas répondre.
- Parcourez chaque section en sélectionnant toutes les options applicables ou en fournissant des réponses libres le cas échéant.

Remarques à l'attention des candidat(e)s

- Ce formulaire est conçu pour être inclusif et respectueux de la diversité des identités et des expériences.
- Vous pouvez sélectionner plusieurs options et/ou fournir vos propres descriptions le cas échéant.
- Votre participation nous aide à créer un environnement de programme plus équitable et plus adapté aux besoins.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ce formulaire, veuillez contacter maeva.gauthier@meopar.ca.

H. Aperçu général du laboratoire vivant (*Living Lab*)

Cette section du dossier de candidature fournit aux évaluateur(-trice)s une vue d'ensemble du laboratoire vivant, du défi ou de l'opportunité ciblée spécifique à un lieu qu'il aborde, des résultats attendus des activités proposées, ainsi que de son alignement avec le réseau MEOPAR et BEACONSplus.

Les candidat(e)s doivent distinguer, le cas échéant, entre le travail général du laboratoire vivant et les activités spécifiques proposées pour un financement au titre du réseau MEOPAR.

a. Aperçu du laboratoire vivant (300 mots maximum)

Le résumé doit fournir une vue d'ensemble concise et accessible du laboratoire vivant, notamment son emplacement et son contexte côtier, ses principaux partenaires, le défi ou l'opportunité abordé(e), ainsi que les principales activités et les résultats attendus pendant la période de financement du réseau MEOPAR. Il doit permettre à un(e) évaluateur(-trice) qui ne connaît pas le laboratoire vivant d'en comprendre l'objectif global et l'utilisation prévue du financement.

b. Enjeu ou opportunité côtier(-ière) spécifique à l'endroit (350 mots maximum ; 5%)

Les candidat(e)s doivent fournir suffisamment de contexte pour permettre aux évaluateur(-trice)s de comprendre pourquoi ce défi ou cette opportunité revêt une importance particulière à cet endroit précis et à ce moment précis. Le cas échéant, décrivez les éléments attestant que la question a été identifiée ou considérée comme prioritaire par les communautés, les partenaires, les utilisateur(-trice)s finaux(-les) ou d'autres parties concernées.

c. Résultats attendus contribuant à la résilience des communautés côtières (300 mots maximum ; 10%)

Décrivez les résultats attendus des activités proposées dans le cadre du laboratoire vivant et expliquez en quoi ils contribueront à la résilience des communautés côtières, y compris à l'adaptation au changement climatique le cas échéant.

Les résultats peuvent inclure, par exemple :

- Un renforcement des relations ou des capacités
- Développement ou adoption d'innovations, de pratiques, d'outils, d'approches ou de solutions sociales ou techniques qui répondent aux priorités identifiées localement et soutiennent la résilience côtière.

d. Alignement avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et les objectifs de BEACONSplus (250 mots maximum ; 5%)

Expliquez en quoi le laboratoire vivant proposé s'aligne sur :

- [la stratégie scientifique 2025-2030](#) du réseau MEOPAR ; et
- les objectifs et les approches de [BEACONSplus](#), notamment l'accent mis sur la co-conception et la co-création de solutions adaptées au contexte local pour renforcer la résilience côtière. Pour obtenir des renseignements généraux, consultez la [fiche du projet](#) dans CORDIS, le [Carrefour de la résilience côtière de l'Atlantique](#) (anglais) et [l'annonce du projet](#) (anglais). Comme les renseignements publics sur BEACONSplus demeurent limités, les personnes candidates devraient mettre l'accent sur l'alignement général.

I. Approche du laboratoire vivant, partenariats existants et co-conception

a. Partenariat existant et historique (400 mots maximum)

Les candidat(e)s doivent fournir des éléments probants suffisants pour démontrer que le partenariat repose sur des bases solides permettant une collaboration. Il peut s'agir, par exemple, de collaborations antérieures, de l'établissement de relations, du partage de connaissances, du renforcement des capacités et/ou d'activités conjointes entre les partenaires.

b. Rôles et gouvernance (400 mots maximum)

Les évaluateur(-trice)s doivent être en mesure de comprendre ce que chaque partenaire apporte au laboratoire vivant, comment les responsabilités sont réparties, et comment s'organiseront la prise de décision partagée, la responsabilisation et la coordination.

c. Tableau des partenariats

Dans le tableau fourni, dressez la liste des partenaires ou collaborateur(-trice)s confirmé(e)s et potentiel(-le)s impliqué(e)s dans ce projet. À titre de rappel, les lettres de soutien sont obligatoires pour au moins trois partenaires, y compris le demandeur(-euse).

d. Co-conception et approche du laboratoire vivant (500 mots maximum)

Les laboratoires vivants peuvent se trouver à différents stades de développement. Les candidat(e)s ne sont pas tenus de passer par toutes les étapes possibles de co-conception, de prototypage, d'essai, d'évaluation et de perfectionnement au cours de la période de financement. Ils doivent décrire les activités adaptées à leur stade actuel et expliquer comment les enseignements tirés et les retours d'expérience orienteront les activités ultérieures.

e. Équité et durabilité des solutions (300 mots maximum)

Les solutions des laboratoires vivants doivent être élaborées en tenant compte des bénéficiaires, des participant(e)s à leur élaboration, ainsi que de l'éventualité que certains groupes, communautés ou écosystèmes subissent des coûts ou des conséquences imprévues.

Les candidat(e)s doivent prendre en compte :

L'équité : la répartition équitable des avantages, des opportunités, des coûts et des risques ;

La réciprocité : si les partenaires, les communautés, les utilisateur(-trice)s finaux(-les) et les détenteur(-trice)s de connaissances tirent profit du travail et y contribuent de manière significative ; et

Durabilité écologique : si les solutions proposées favorisent la durabilité environnementale à long terme et évitent de créer ou de déplacer des dommages environnementaux.

Les candidat(e)s doivent expliquer en quoi ces considérations ont influencé ou influenceront la conception, les essais, l'adaptation ou la mise en œuvre des solutions proposées. Ces considérations doivent être adaptées au contexte et au stade d'avancement du laboratoire vivant.

J. Plan de mise en œuvre, capacités et budget

a. Activités, jalons et calendrier du plan de projet

Les candidat(e)s sont tenu(e)s de fournir un plan de mise en œuvre identifiant les activités clés et les jalons prévues pendant la période de financement, ainsi que les dates auxquelles elles devraient avoir lieu. Ces informations seront fournies sous forme de tableau dans le formulaire de candidature. Veuillez fournir une liste des activités, des jalons et/ou des livrables de votre projet, ainsi que leurs dates d'achèvement prévues. Lors de l'élaboration de votre liste d'activités/livrables du projet et de leurs dates d'achèvement prévues, nous vous encourageons à :

- *Être précis* : décomposez votre projet en éléments clairs et facilement suivis (par exemple, atelier d'engagement communautaire, etc.). Les activités peuvent inclure la coordination des partenariats, l'engagement communautaire, des ateliers de co-conception, l'élaboration d'une gouvernance, le prototypage, les essais, le partage des connaissances, etc.
- Les jalons sont des moments importants qui démontrent que le travail avance. Selon le laboratoire vivant, les jalons peuvent inclure l'achèvement d'un processus de co-conception, la

mise en place d'une approche de gouvernance, le développement ou les essais d'un prototype, une évaluation, l'implication de partenaires clés ou d'utilisateur(-trice)s finaux(-les), ou encore la réalisation d'une activité d'apprentissage ou d'évaluation.

- *Indiquer les livrables* : il s'agit des résultats ou produits concrets issus du travail. Précisez ce qui sera produit ou réalisé (par exemple : prototype, cadre de gouvernance, compte-rendu d'atelier, résultats des essais, support de communication ou synthèse de réflexion/évaluation). Toutes les activités ne sont pas censées déboucher sur un livrable concret (par exemple, l'établissement de relations, la coordination ou l'engagement peuvent constituer un jalon significatif sans pour autant produire de livrable formel).
- *Définir des échéances* : indiquez les dates d'achèvement prévues pour chaque activité ; celles-ci doivent refléter un calendrier que vous pouvez justifier.
- *Anticiper les rapports* : il vous sera demandé de confirmer si chaque activité a été menée à bien et de décrire les résultats. Réfléchissez à la manière dont vous documenterez les progrès (par exemple, photos, liens, retours d'expérience).
- *Prévoir du temps pour la réflexion, l'apprentissage et l'adaptation, en tenant compte de la nature itérative de l'approche du laboratoire vivant.*

À partir de ces jalons, les évaluateur(-trice)s doivent pouvoir constater clairement que le projet est réalisable dans les délais impartis et avec les ressources demandées.

Remarque : vous devrez rendre compte des résultats de vos activités/livrables et de leurs dates d'achèvement dans votre rapport d'avancement annuel (à remettre fin avril, chaque année) et dans votre rapport final au réseau MEOPAR (à remettre dans les 30 jours suivant la fin de la période de financement). Le réseau MEOPAR fournira des modèles de rapports à soumettre via le [portail en ligne](#) du réseau MEOPAR.

b. Renforcement des capacités du laboratoire vivant (400 mots maximum)

Les candidat(e)s doivent décrire en quoi les activités proposées renforceront la capacité du laboratoire vivant à fonctionner, à collaborer et à pérenniser son action dans le temps.

Ces capacités peuvent inclure, par exemple, la coordination et les opérations, le développement de partenariats, la gouvernance, l'engagement de la communauté et des utilisateur(-trice)s finaux(-les), la facilitation, les processus de partage des connaissances, ou d'autres capacités organisationnelles et collaboratives pertinentes pour le laboratoire vivant.

Les candidat(e)s doivent établir un lien clair entre les activités proposées pour le financement du réseau MEOPAR et les gains de capacités attendus à la fin de la période de financement.

Le cas échéant, les candidat(e)s doivent également identifier les considérations importantes liées à la gestion des données, des connaissances ou de la propriété intellectuelle découlant des activités proposées. Cela peut inclure des approches appropriées en matière de propriété, d'accès, de partage, de souveraineté des peuples autochtones sur leurs données ou d'accords relatifs à la propriété intellectuelle.

c. Budget et contributions des partenaires

Des états budgétaires détaillés, accompagnés de justifications, sont requis. Cela comprend un budget (**annexe B**) et un budget des contributions des partenaires (**annexe C**). Vos budgets doivent être soumis à l'aide des modèles fournis sur la [page Web](#) consacrée à l'appel de projets du Fonds Living Lab.

Veuillez nommer vos fichiers budgétaires selon le format suivant :

Annexe B : [RPInitialePrénom][RPNomDeFamille]_LL_AppB_[AAMMJJ]

Annexe C : [RPInitialePrénom][RPNomDeFamille]_LL_AppC_[AAMMJJ]

Remarque : vous devrez remplacer les crochets et le texte en italique par vos informations personnelles.

Exemple : si le nom du responsable de projet est Jordan Smith et que l'annexe B est soumise le 15 novembre 2026, le nom du fichier doit être :

JSmith_LL_AppB_261115

Consignes relatives à l'annexe B

- N'indiquez que le montant du financement demandé au réseau MEOPAR pour la proposition, et non le financement total de l'ensemble du projet. (Le coût total de l'ensemble du projet sera indiqué dans les annexes B et C combinées).
- Les cellules grisées contiennent des formules qui calculent automatiquement les totaux en fonction des données que vous saisissez dans d'autres cellules ; elles ne peuvent pas être modifiées.
- Le modèle permet de demander un financement pour une durée maximale d'un an et demi. Veuillez ne remplir que les colonnes pertinentes pour votre demande (c'est-à-dire que si vous sollicitez un financement d'un an, vous utiliserez deux colonnes). Plus précisément :
 - Colonne B « du 01/04/2027 au 31/03/2028 » : incluez les dépenses allant de la date de début du projet au 31 mars 2028.
 - Colonne C « du 01/04/2028 au 31/10/2028 » : incluez les dépenses du 1er avril 2028 au 31 octobre 2028 (c'est-à-dire la date de fin du projet).
- Dans la section « Justification » de votre formulaire de proposition, incluez des ventilations et des explications précises pour les dépenses forfaitaires. Par exemple, pour la rubrique « A. Coûts de personnel », précisez le nombre de personnes à embaucher, leur(s) fonction(s), leurs horaires et leur taux de rémunération.
 - Toutes les autres dépenses engagées dans le cadre du projet doivent être comptabilisées dans l'annexe C « Contributions des partenaires ».
- Le réseau MEOPAR peut apporter un soutien pour les frais généraux administratifs (« C. Coûts indirects ») à un taux adapté au contexte du projet, dans la limite de 15 %. Ce taux doit être fixé en tenant compte de l'ampleur du projet (c'est-à-dire sans se contenter d'appliquer un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte).
- Une justification, sous forme de calculs complets et d'un texte explicatif, doit être fournie dans **l'onglet « Annexe B1 » de l'annexe B** pour l'utilisation de cette catégorie, en fonction du soutien administratif requis pour le projet. Si ces coûts ne sont pas demandés, cela doit également être précisé, afin que le réseau MEOPAR comprenne votre capacité administrative. Si un soutien administratif est nécessaire mais n'est pas demandé au réseau MEOPAR, le soutien administratif éligible fourni par un partenaire (y compris le(la) demandeur(-euse)) peut être déclaré comme une contribution en nature du partenaire.

Annexe C – Instructions

Toutes les dépenses prévues du projet, à l'exception des dépenses demandées au réseau MEOPAR, doivent être consignées dans **l'annexe C**. Cela inclut les dépenses liées au projet dans son ensemble qui sont financées par des moyens autres que le réseau MEOPAR, y compris les contributions en espèces et en nature provenant de sources de financement complémentaires et de sources à effet de levier.

En ce qui concerne les contributions des partenaires, identifiez clairement le partenaire contributeur, la valeur de la contribution, s'il s'agit d'une contribution en espèces ou en nature, si elle est prévue ou confirmée, si elle fait l'objet d'un financement de contrepartie ou d'un effet de levier, et en quoi cette contribution soutient les activités de votre projet. Les responsables de projet sont vivement encouragé(e)s à obtenir des contributions de contrepartie provenant de sources non fédérales. Le niveau du financement de contrepartie pèsera dans la note globale de la proposition. Veuillez vous reporter à la matrice des critères d'évaluation pour plus de détails.

Outre les contributions de contrepartie, la personne responsable de projet peut également déclarer des fonds à effet levier, qui correspondent à des contributions existantes (en espèces ou en nature) soutenant le projet mais ne pouvant pas être prises en compte dans le calcul du financement de contrepartie. Il peut s'agir de dons, d'investissements existants ou de recettes provenant de sources fédérales qui renforcent la portée globale ou la pérennité du projet. Bien que les fonds à effet levier ne puissent pas être pris en compte dans le calcul du ratio de financement de contrepartie, ils constituent des indicateurs précieux d'un soutien plus large et d'une adhésion aux objectifs de votre projet. [Cliquez ici](#) pour obtenir des conseils supplémentaires afin de déterminer si les contributions de vos partenaires sont considérées comme des fonds de contrepartie ou des fonds à effet levier.

Il est possible qu'une organisation partenaire apporte à la fois des fonds de contrepartie et des fonds à effet levier. Prenons l'exemple d'une université qui verse une contrepartie salariale pour le temps de travail du corps enseignant, tandis que la rémunération des étudiant(e)s est financée par une subvention fédérale. Séparez ces sources de financement dans l'annexe C en dupliquant l'organisation partenaire, mais en indiquant « Contrepartie » pour l'une et « À effet levier » pour l'autre, afin de rendre compte avec précision des contributions respectives.

Parmi les exemples de contributions en nature des partenaires, on peut citer le temps de travail du personnel des organisations partenaires (y compris le salaire de personne responsable de projet elle-même ou les salaires des étudiant(e)s), l'accès aux installations, l'utilisation d'équipements, l'expertise technique ou le soutien consultatif, ou encore le soutien à la diffusion des connaissances (par exemple, en utilisant la liste de diffusion, les réseaux sociaux ou les réseaux d'un[e] collaborateur[-trice]).

REMARQUE : toutes les contributions des partenaires documentées doivent être engagées pendant la période de financement. Par exemple, si les travaux proposés se déroulent au cours de l'exercice 27-28, les contributions des partenaires au projet doivent également être engagées au cours de cet exercice. Les dépenses du projet relevant d'autres exercices ne sont pas éligibles au titre des règles relatives aux fonds de « Contrepartie » et « À effet levier ».

Voir les lignes directrices du programme FSS pour plus de détails sur [les coûts éligibles et non éligibles](#), ainsi que [l'annexe C – Lignes directrices pour le calcul de la valeur des contributions en nature](#).

K. Inclusion, diversité, équité et accessibilité (IDEA) et considérations relatives à la vérité et à la réconciliation

Au réseau MEOPAR, nous souhaitons rendre ces considérations plus accessibles : réfléchissez aux personnes incluses dans votre projet, à celles dont la voix est entendue dans la prise de décision, et à la manière dont vous pouvez rendre la participation équitable et accueillante. Nous mettons à votre disposition ci-dessous des ressources pour vous aider à traduire ces principes en actions concrètes dans le cadre de votre projet.

Lorsque vous remplissez votre candidature, veuillez décrire comment les principes IDEA et ceux liés à la vérité et à la réconciliation seront intégrés à votre projet. Le réseau MEOPAR souhaite obtenir des précisions sur la manière dont des personnes issues de la diversité, y compris les peuples autochtones

et les membres de groupes méritant une attention particulière en matière d'équité (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes), seront impliquées dans le leadership et la prise de décision, la programmation, la communication et l'engagement, la participation inclusive et l'évaluation.

Les initiatives récentes des organismes de financement fédéraux, telles que le plan d'action des trois organismes [en matière d'IDEA](#), reflètent l'importance croissante accordée à la création d'un écosystème de recherche plus équitable, diversifié et inclusif au Canada. Nous reconnaissons que le langage et les exigences relatifs à l'IDEA peuvent parfois sembler abstraits ou très techniques, et nous nous efforçons de rendre ces considérations plus accessibles dans la pratique. Afin d'aider les candidat(e)s, nous mettons à disposition certaines ressources destinées à faciliter la traduction des principes de l'IDEA en actions concrètes pouvant être intégrées tout au long du processus de recherche. Si vous avez besoin de ressources supplémentaires sur l'IDEA dans le domaine de la recherche, vous pouvez consulter [ce site web](#) de l'Université de Calgary. Nous vous invitons également à [visionner l'enregistrement](#) du webinaire du réseau MEOPAR en anglais intitulé « Explorer l'inclusion et la réconciliation dans les propositions » pour obtenir des conseils et des exemples qui vous aideront à préparer votre candidature.

Conformément au plan d'action EDI des trois organismes, nous reconnaissons que les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont des Peuples premiers du Canada titulaires de droits, et que les initiatives doivent être élaborées selon des approches fondées sur les spécificités. La vérité et la réconciliation dans la recherche impliquent le respect des droits, des savoirs et du leadership autochtones. Voici quelques questions à vous poser ou à poser à votre équipe : « Les voix autochtones occupent-elles une place centrale dans la prise de décision ? Les pratiques et protocoles culturels sont-ils respectés ? Les communautés bénéficient-elles d'une rémunération équitable et d'espaces sûrs pour participer ? » Même si votre projet n'est pas dirigé par des Autochtones, il est important de réfléchir au lien entre vos travaux et la terre et l'eau, ainsi qu'à la manière dont vous pouvez impliquer les communautés autochtones de façon respectueuse et significative.

Comprendre le processus de vérité et de réconciliation ainsi que ses appels à l'action permet de démontrer efficacement l'engagement de votre projet envers ces initiatives. Vous trouverez [ici](#) des informations sur les rapports de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que l'accès aux appels à l'action.

L. Documents d'accompagnement

1. Lettres de soutien

Les lettres de soutien sont obligatoires pour chaque partenaire confirmé(e) du laboratoire vivant, y compris l'organisation de l'applicant(e). Un laboratoire vivant doit compter **au moins trois partenaires (provenant de différentes organisations) confirmé(e)s provenant d'au moins deux secteurs, ce qui signifie qu'au moins trois lettres de soutien sont requises**. Les lettres doivent confirmer l'implication de la ou du partenaire dans le laboratoire vivant et décrire, le cas échéant, son rôle, sa relation existante avec le partenariat, ses contributions prévues, ainsi que toute contribution en espèces ou en nature.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de lettres pouvant être soumises. Nous recommandons que les lettres de soutien ne dépassent pas 2 pages chacune.

Les formats de fichiers pris en charge sont les fichiers PDF (.pdf), les documents Word (.doc, .docx) ou les fichiers image (.jpg, .jpeg, .png).

Vous pouvez soumettre des lettres de soutien de deux manières :

- Téléversement direct : utilisez le formulaire « Lettres de soutien | Joindre un ou plusieurs fichiers » disponible sur le [portail en ligne](#).
- Soumettre via une personne référente : invitez une « personne référente » à soumettre une lettre de soutien directement sur le portail à l'aide du formulaire « Lettres de soutien | Demander une ou plusieurs recommandations » disponible sur le [portail en ligne](#).

Remarque : le portail n'autorisera pas la soumission définitive d'une proposition tant que les lettres de recommandation demandées n'auront pas été soumises. Veillez à ce que les auteurs des lettres disposent de suffisamment de temps pour télécharger leurs lettres avant la date limite.

2. Soumission multimédia facultative

Vous pouvez également choisir de joindre une courte vidéo ou un fichier audio pour compléter vos réponses écrites. C'est l'occasion de partager votre vision, vos liens avec la communauté ou d'autres aspects de votre projet qui peuvent être mieux mis en valeur par une mise en récit orale ou visuelle.

Consignes de soumission :

- Durée maximale : 5 minutes
- Taille maximale du fichier : 1 000 Mo
- Formats vidéo acceptés : .avi ou .mp4
- Formats audio acceptés : .mp3 ou .wav
- Liens vers des médias acceptés : YouTube ou Vimeo

Cette soumission est entièrement facultative et sera prise en compte parallèlement à vos réponses écrites, selon les mêmes critères d'évaluation.

M. Procédure de candidature

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 18 novembre 2026 à 23 h 59, heure de l'Est**. Soumettez votre proposition sur le portail en ligne du réseau MEOPAR : <https://meopar.smaply.io/>. Veillez à respecter les limites de nombre de mots indiquées pour chaque section de la candidature. Les évaluateur(-trice)s ne recevront ni n'examineront les informations dépassant ces limites. Le réseau MEOPAR mettra également en place un groupe d'apprentissage entre pairs pour tous les lauréat(e)s, et la participation à ces réunions de partage des connaissances est attendue.

Une version de travail de la proposition est disponible afin de vous permettre de travailler hors ligne et de copier-coller les sections complétées dans le portail en ligne lorsque cela vous convient.

Le réseau MEOPAR recevra les propositions et procédera à un premier contrôle de conformité. Les propositions qui ne respectent pas explicitement ces exigences seront renvoyées aux candidat(e)s, qui disposeront d'un délai d'une semaine pour se mettre en conformité et les soumettre à nouveau. Les propositions qui ne répondront toujours pas à ces critères seront retirées du concours et ne seront pas prises en considération.

N. Demandes de renseignements

Afin de faciliter l'élaboration des propositions et de permettre une bonne compréhension du Fonds des laboratoires vivants, le réseau MEOPAR organisera :

- ANGLAIS – 1er octobre 2026 à 11 h, heure du Pacifique (14 h, heure de l'Est) – inscrivez-vous [ici](#).
- FRANÇAIS – 8 octobre 2026 à 11 h, heure du Pacifique (14 h, heure de l'Est) – inscrivez-vous [ici](#).

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter Maéva Gauthier, responsable de programme – Recherche communautaire, à l’adresse suivante maeva.gauthier@meopar.ca .

O. Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées par le comité de révision indépendant de MEOPAR.

Le comité de gestion de la recherche évaluera :

- La portée du laboratoire vivant et alignement avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR (20 %)
- L’approche du laboratoire vivant, les partenariats existants et la co-conception (40 %)
- Plan de mise en œuvre, capacités du laboratoire et budget (20 %)

La gestionnaire de programme en recherche communautaire du réseau MEOPAR évaluera :

- Les contributions de fonds de contrepartie (5 %)

Le groupe d’experts du réseau MEOPAR sur l’IDEA et la vérité et la réconciliation évaluera :

- Les considérations relatives à l’IDEA et à la vérité et la réconciliation (15 %)

Critères d'évaluation – Fonds des Laboratoires Vivants

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
Portée et alignement avec les objectifs du réseau MEOPAR et la stratégie scientifique 20 %	Critère 1 : Pertinence et actualité du défi ou de l'opportunité côtier(-ière) spécifique au site (5 %)	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au site est clairement défini et convaincant, avec une justification bien documentée démontrant sa pertinence et son actualité dans le contexte local.	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au site est clairement défini et s'appuie sur une justification solide démontrant sa pertinence et son actualité dans le contexte local, avec seulement quelques lacunes mineures.	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au site est correctement décrit et sa pertinence ainsi que son actualité dans le contexte local sont globalement démontrées, bien que certains aspects pourraient être davantage développés.	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au territoire est identifié, mais sa pertinence, son actualité ou son lien avec le contexte local ne sont que partiellement démontrés.	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au lieu n'est pas clair, est mal défini ou sa pertinence et son actualité ne sont pas démontrées.
	Critère 2 : Résultats attendus contribuant à la résilience des communautés côtières (10 %)	Les résultats attendus sont clairement définis et significatifs, et présentent un lien convaincant et bien documenté avec le renforcement de la résilience des communautés côtières et/ou l'adaptation au changement climatique.	Les résultats attendus sont clairs et significatifs, et présentent un lien solide et crédible avec le renforcement de la résilience des communautés côtières et/ou l'adaptation au changement climatique.	Les résultats attendus sont décrits de manière adéquate et démontrent une contribution crédible à la résilience des communautés côtières et/ou à l'adaptation au changement climatique, bien que le lien puisse être davantage développé.	Les résultats attendus sont quelque peu flous ou leur contribution à la résilience des communautés côtières n'est que partiellement démontrée.	Les résultats attendus sont flous, minimes ou ne présentent pas de lien significatif avec la résilience des communautés côtières.
	Critère 3 : Alignement avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et BEACONSplus (5 %)	La proposition fait preuve d'un alignement global et substantiel tant avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR qu'avec les objectifs et les approches de BEACONSplus, avec des liens clairs vers le laboratoire vivant (Living Lab) proposé.	La proposition fait preuve d'un alignement clair et solide tant avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR qu'avec les objectifs et les approches de BEACONSplus, avec seulement quelques lacunes mineures dans la manière dont ces liens sont articulés.	La proposition fait preuve d'une cohérence crédible avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et les objectifs et approches de BEACONSplus, bien que certains liens soient généraux ou pourraient être expliqués de manière plus détaillée.	La proposition démontre partiellement ou explique de manière insuffisante l'alignement avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et/ou les objectifs et approches de BEACONSplus.	La proposition ne démontre pas cet alignement ou n'est pas claire à ce sujet, ni en ce qui concerne la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et/ou les objectifs et approches de BEACONSplus.

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
Approche du laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>), partenariats existants et co-conception 40 %	Critère 4 : Partenariats existants et historique (10 %)	Démontre une base hautement crédible et bien étayée pour le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>), avec des preuves claires d'une collaboration antérieure significative, d'établissement de relations, de partage des connaissances et/ou de renforcement des capacités entre les partenaires. Les partenariats démontrent un haut niveau de préparation pour faire avancer le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>).	Démontre une base solide pour le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>), avec des preuves claires de collaborations antérieures, de renforcement des relations, de partage des connaissances et/ou de renforcement des capacités. De légères lacunes subsistent quant à la démonstration de la profondeur ou de la volonté d'au moins un des partenariats.	Démontre l'existence de partenariats crédibles et d'un historique de collaboration pertinent, bien que la profondeur de la collaboration ou la capacité à faire progresser le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>) pourraient être mieux démontrées.	Un historique de partenariats est présenté, mais la collaboration antérieure et/ou l'établissement de relations sont limités ou insuffisamment décrits pour établir une base solide pour le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>).	Peu ou pas de preuves d'un partenariat existant ou d'une collaboration antérieure permettant de constituer une base crédible pour le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>).
	Critère 5 : Complémentarité des partenaires, rôles et gouvernance (10 %)	Les partenaires apportent des perspectives, une expertise, des systèmes de connaissances et/ou une représentation sectorielle hautement pertinents et complémentaires, avec plus de trois partenaires confirmés , y compris la personne candidate (avec des lettres de soutien). Les rôles et les responsabilités sont clairement définis, avec des modalités de gouvernance bien élaborées et appropriées pour la prise de décision partagée, la responsabilité et la coordination.	Les partenaires font preuve d'une forte complémentarité et plus de trois partenaires sont confirmés (avec des lettres de soutien). Les rôles et les responsabilités sont clairs, avec des modalités de gouvernance appropriées pour la prise de décision partagée, la responsabilité et la coordination.	Les partenaires apportent des contributions complémentaires pertinentes et trois partenaires sont confirmés (avec des lettres de soutien). Les rôles, les responsabilités et les modalités de gouvernance sont décrits de manière crédible, bien que certains aspects de la prise de décision, de la responsabilité et de la coordination pourraient être davantage développés.	La complémentarité des partenaires n'est que partiellement démontrée et/ou les rôles, les responsabilités, les modalités de prise de décision ou de coordination nécessitent d'être considérablement développés. Trois partenaires sont confirmé(e)s (avec des lettres de soutien).	La complémentarité des partenaires n'est pas démontrée et/ou les rôles, les responsabilités, les modalités de prise de décision ou de coordination sont flous ou absents. La proposition ne comprend pas au moins trois partenaires provenant de deux secteurs différents (y compris la personne candidate) confirmé(e)s par des lettres de soutien.
	Critère 6 : Approche de co-conception et du	Démontre une approche de co-conception complète et crédible, adaptée au stade actuel de	Fait preuve d'une approche de co-conception solide et adaptée au stade actuel de	Fait preuve d'une approche de co-conception solide et adaptée au stade	Fait preuve d'une approche de co-conception	Ne présente que peu ou pas de signes d'une

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
	laboratoire vivant (10 %)	développement du laboratoire vivant, avec une implication significative et bien intégrée des membres de la communauté concernés, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires dans la mise en œuvre de solutions pertinentes au niveau local. Des processus clairs et intégrés d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération sont intégrés à l'approche, différentes perspectives et formes de connaissances alimentant les activités et les solutions au fil du temps.	développement du laboratoire vivant, avec une implication significative des membres de la communauté concernés, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires dans la mise en œuvre de solutions. Des processus clairs d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération sont intégrés à l'approche et guident l'évolution des activités ou des solutions au fil du temps.	actuel de développement du laboratoire vivant, avec une implication significative des membres de la communauté, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires. Les processus d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération sont évidents, bien que certains aspects de la manière dont ceux-ci orienteront les activités ou les solutions nécessitent d'être approfondis.	partiellement développée par rapport au stade actuel de développement du laboratoire vivant. L'implication des membres concernés de la communauté, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires est limitée ou inégale. Les processus d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération sont sous-développés ou peu clairs.	approche de co-conception adaptée au stade actuel de développement du laboratoire vivant. L'implication significative des membres concernés de la communauté, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires est minimale, voire inexistante, et il n'y a que peu ou pas d'indications concernant les processus d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération.
	Critère 7 : Équité et durabilité des solutions (10 %)	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique sont intégrées de manière significative et approfondie dans l'élaboration des solutions proposées, en tenant clairement compte des bénéficiaires potentiel(-le)s, des acteur(-trice)s susceptibles de supporter les coûts ou de subir des conséquences imprévues, ainsi que de la durabilité à long terme. Ces considérations influencent clairement la manière dont les solutions sont élaborées.	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique sont clairement intégrées dans l'élaboration des solutions proposées, avec une prise en compte claire des avantages potentiels, des coûts ou des conséquences imprévues, ainsi que de la durabilité à long terme, mais on observe quelques lacunes mineures dans la manière dont ces considérations influencent les solutions.	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique sont prises en compte de manière crédible dans l'élaboration des solutions proposées, bien que certains aspects des avantages potentiels, des conséquences ou de la durabilité à long terme pourraient être développés plus en détail.	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique sont reconnues, mais leur prise en compte est limitée, générique ou faiblement liée aux solutions proposées.	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique ne sont pas prises en compte de manière significative dans l'élaboration des solutions proposées.

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
Plan de mise en œuvre, capacités du laboratoire vivant et budget 25 %	Critère 8 : Plan du projet : activités, jalons et calendrier (10 %)	Le plan de mise en œuvre est exceptionnellement détaillé, clair, réaliste et bien structuré. Le tableau des activités, des jalons et des livrables est bien séquencé et démontre une excellente faisabilité dans les délais proposés.	Le plan de mise en œuvre est bien détaillé, clair et réaliste, avec un tableau des activités, des jalons et des livrables bien défini. Le travail proposé présente une forte faisabilité dans le délai imparti, seuls quelques détails mineurs manquant à l'appel.	Le plan de mise en œuvre et le tableau des activités, des jalons et des livrables sont globalement clairs et réalistes, même si certains détails ou l'enchaînement des étapes pourraient être davantage précisés.	Le plan de mise en œuvre est partiellement élaboré ou manque de clarté, avec un tableau des activités, des jalons et des livrables présentant des lacunes importantes, ce qui soulève certaines questions quant à sa faisabilité.	Le plan de mise en œuvre est flou, incomplet ou irréaliste. Le tableau des activités, des jalons et des livrables présente des lacunes manifestes ou montre une faible faisabilité dans les délais proposés.
	Critère 9 : Renforcement des capacités du laboratoire vivant (5 %)	Les activités proposées présentent une feuille de route claire, convaincante et bien étayée visant à renforcer de manière significative les capacités du laboratoire vivant dans des domaines pertinents, tels que la coordination, les opérations, les partenariats, la gouvernance et/ou l'engagement communautaire.	Les activités proposées présentent une feuille de route solide et crédible pour renforcer les capacités du laboratoire vivant dans les domaines pertinents, avec seulement quelques lacunes mineures.	Les activités proposées démontrent une contribution crédible au renforcement des capacités du laboratoire vivant, bien que le lien entre certaines activités et les gains de capacité attendus pourrait être davantage développé.	La contribution des activités proposées au renforcement des capacités du laboratoire vivant n'est que partiellement démontrée ou reste floue.	Peu ou pas d'éléments indiquant que les activités proposées renforceront de manière significative les capacités du laboratoire vivant.
	Critère 10 : Justification du budget (5 %)	Le budget proposé est exceptionnellement clair, approprié et proportionné aux activités et objectifs proposés. Les coûts sont très bien justifiés et témoignent d'un investissement réfléchi dans les ressources humaines, la coordination, l'engagement et les capacités opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre du laboratoire vivant, y compris une rémunération appropriée et équitable.	Le budget est clair, approprié et bien justifié, les coûts étant étroitement alignés sur les activités et les objectifs proposés. L'investissement dans les ressources humaines, la coordination, l'engagement et les capacités opérationnelles, y compris une rémunération équitable le cas échéant, est clairement démontré.	Le budget est globalement approprié et justifié, les coûts étant raisonnablement alignés sur les activités et les objectifs proposés. La rémunération et les autres investissements dans les capacités de mise en œuvre sont globalement appropriés, même si certains détails pourraient être précisés.	Le budget présente des lacunes notables ou une justification insuffisante, et/ou certains coûts semblent disproportionnés ou faiblement liés aux activités et aux objectifs proposés. Des questions peuvent subsister concernant la rémunération appropriée ou l'investissement dans les capacités de mise en œuvre.	Le budget est flou, irréaliste, insuffisamment justifié ou inadapté aux activités et objectifs proposés.

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
	Critère 11 : Contributions des partenaires (5 %)	Les contributions de contrepartie sont clairement identifiées, évaluées et justifiées, et témoignent d'un engagement fort des partenaires (ratio de contrepartie $\geq 1:1,25$).	Les contributions de contrepartie sont clairement identifiées, évaluées et justifiées, et témoignent d'un engagement solide de la part des partenaires (ratio de contrepartie compris entre $1:1,00$ et $<1:1,25$).	Les contributions de contrepartie sont correctement identifiées et évaluées, et témoignent d'un engagement crédible des partenaires (ratio de contrepartie compris entre $1:0,80$ et $<1:1,00$).	Les contributions de contrepartie témoignent d'un certain engagement des partenaires, mais peuvent présenter des lacunes en matière de documentation, d'évaluation ou de justification (ratio de contrepartie compris entre $> 1:0,50$ et $< 1:0,80$).	Les contributions de contrepartie sont minimales, peu claires ou insuffisamment démontrées (ratio de contrepartie $\leq 1:0,50$).
Considérations relatives à l'IDEA et à la vérité et la réconciliation 15 %	Critère 12 : Principes IDEA intégrés au laboratoire vivant (7,5 %)	Les principes IDEA sont intégrés de manière significative et exhaustive dans la direction, la gouvernance, les partenariats et les activités du laboratoire vivant. Les obstacles à une participation significative sont clairement identifiés et traités par des mesures spécifiques et adaptées au contexte, qui favorisent une participation inclusive et accessible.	Les principes IDEA sont clairement intégrés dans tous les aspects pertinents du laboratoire vivant. Les obstacles à la participation sont identifiés, et des mesures claires sont prévues pour favoriser une participation inclusive et accessible, bien que certaines mesures puissent manquer de précision ou ne soient pas encore pleinement intégrées dans tous les aspects pertinents du laboratoire vivant.	Les principes IDEA sont intégrés dans les aspects pertinents du laboratoire vivant, avec une prise en compte avérée des obstacles à la participation et des approches identifiées pour favoriser une participation inclusive et accessible, bien que certains éléments nécessitent d'être développés davantage.	Les principes IDEA sont reconnus, mais leur intégration est limitée ou générique. Les obstacles à la participation et/ou les mesures visant à favoriser une participation inclusive et accessible ne sont que partiellement pris en compte.	Les principes IDEA sont abordés de manière minimale ou ne sont pas intégrés de manière significative, avec peu ou pas de prise en compte des obstacles à la participation, à l'inclusion ou à l'accessibilité.

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
	Critère 13 : Vérité, réconciliation et autodétermination des peuples autochtones (7,5 %) *	Fait preuve d'une approche globale et bien étayée visant à faire progresser la vérité et la réconciliation ainsi que l'autodétermination autochtone par le biais de relations respectueuses et réciproques, de la reconnaissance des droits et des priorités autochtones, de la sécurité culturelle et du respect des savoirs autochtones et de la souveraineté des données. Ces principes se reflètent clairement dans les relations, les activités et les prises de décision touchant les communautés, les savoirs, les terres et les eaux autochtones.	Fait preuve d'une approche solide et clairement articulée en matière de vérité et de réconciliation ainsi que d'autodétermination autochtone, avec des preuves manifestes d'un engagement respectueux et réciproque, de la sécurité culturelle et de la reconnaissance des droits, des priorités et des savoirs autochtones, bien que certains aspects de la manière dont ces principes seront mis en œuvre dans les relations, les activités ou la prise de décision pourraient être décrits de manière plus détaillée.	Fait preuve d'une approche crédible en matière de vérité et de réconciliation et d'un engagement respectueux envers les peuples autochtones, en tenant dûment compte des droits, des priorités, des savoirs et/ou de l'autodétermination des peuples autochtones, bien que certains éléments nécessitent d'être davantage développés.	La vérité et la réconciliation sont reconnues, mais les actions ou relations proposées sont limitées, insuffisamment développées ou pas suffisamment liées à l'autodétermination des peuples autochtones.	La vérité et la réconciliation ainsi que l'autodétermination des peuples autochtones ne sont pas abordées de manière significative, ou il y a peu d'éléments attestant d'un engagement respectueux lorsque les communautés, les droits, les savoirs, les terres ou les eaux autochtones sont concernés.

* Remarque : pour les projets qui ne sont pas menés par des Autochtones, l'évaluation doit examiner dans quelle mesure un engagement respectueux et réciproque avec les communautés autochtones liées au territoire ou aux eaux est démontré, le cas échéant.

Annexe A – Définitions :

On entend par « **propriété intellectuelle de base** » toute propriété intellectuelle préexistante, développée avant le projet ou indépendamment de celui-ci, mais nécessaire à la réalisation du projet financé.

La « **co-conception** » est un processus collaboratif dans lequel les partenaires concernés, notamment les membres de la collectivité, les utilisateurs finaux et les détenteurs de connaissances, contribuent de manière significative à l'identification des priorités et à l'élaboration d'activités ou de solutions. La conception collaborative implique une influence partagée sur la prise de décision, un apprentissage réciproque, des rétroactions et des itérations, selon des modalités adaptées au contexte et à l'étape actuelle du laboratoire vivant.

Les « **collaborateur(-trice)s** » sont des personnes qui contribuent à la réalisation des activités.

La « **diversité** » concerne la représentation. Elle met l'accent sur la représentation de groupes qui ont traditionnellement été sous-représentés et ont été confrontés à une discrimination systémique dans des domaines aussi variés que l'emploi, la participation à la recherche clinique ou l'obtention de financements pour la recherche. La diversité est un concept dynamique. Certaines personnes peuvent s'identifier d'une manière qui ne change pas au fil du temps. Pour d'autres, la manière dont elles s'identifient peut évoluer avec le temps. Par exemple, l'identité sexuelle peut changer au fil du temps.

Les « **utilisateur(-trice)s finaux(-les)** » sont des personnes qui utilisent un produit (y compris un produit de connaissance) ou un service particulier. Il peut s'agir, sans s'y limiter, d'un(e) praticien(-ne), d'un(e) responsable politique, d'un(e) éducateur(-trice), d'un(e) décideur(-euse), d'un(e) administrateur(-trice) de soins de santé, d'un(e) responsable communautaire ou d'une personne au sein d'une association caritative, d'un groupe de patient(e)s, d'une organisation du secteur privé ou d'un média.

L'« **équité** » renvoie à la justice. Elle désigne les efforts délibérés visant à garantir que les processus d'allocation des ressources et de prise de décision soient équitables et ne soient pas discriminatoires sur la base de caractéristiques personnelles. L'équité est un concept global qui résulte d'efforts délibérés visant à créer des approches plus diversifiées et inclusives des pratiques organisationnelles et de la mise en œuvre des programmes, y compris la recherche. L'équité se traduit par la parité des résultats pour les membres de groupes sous-représentés ou pour ceux qui sont victimes de discrimination.

On entend par « **groupes méritant l'équité** » les personnes racisées (y compris les Canadiens et Canadiennes noirs), les personnes en situation de handicap (y compris les handicaps invisibles et épisodiques), les Canadiens s'identifiant comme 2ELGBTQIA+, ainsi que les Premières Nations, les Inuits et les Métis, en tant que peuples fondateurs du Canada, qui sont sous-représentés aux postes d'influence économique et de direction.

La « **propriété intellectuelle principale** » désigne toute propriété intellectuelle conçue, produite, développée ou mise en œuvre dans le cadre de la réalisation du projet par le bénéficiaire.

La « **gouvernance** » désigne l'ensemble des règles, rôles, processus et pratiques utilisés pour

orienter, gérer et superviser les activités et la prise de décision d'un groupe, d'une organisation ou d'une initiative. Au sein d'un groupe tel que le laboratoire vivant, la gouvernance définit la manière dont les partenaires collaborent, prennent des décisions, attribuent les responsabilités et garantissent la reddition de comptes.

Le « **personnel hautement qualifié** » (PHQ) désigne les stagiaires, le personnel spécialisé et le personnel de recherche, tels que les étudiant(e)s de premier cycle et de troisième cycle, les boursier(-ière)s postdoctoraux(-les), les chercheur(-euse)s associé(e)s, les assistant(e)s de recherche et les technicien(-ne)s.

L'« **accueil** » consiste à offrir des repas, des boissons ou des rafraîchissements lors d'événements nécessaires au bon déroulement des activités du laboratoire vivant. Ces dépenses doivent respecter les normes énoncées dans la [Directive du gouvernement du Canada sur les frais de déplacement, de représentation, de conférence et d'événement](#).

Le terme « **honoraires** » désigne les paiements en argent versés à titre ponctuel ou non systématique à une personne en guise de « remerciement » pour un service pour lequel des honoraires ne sont traditionnellement pas versés (c'est-à-dire des discours, des conférences, des séminaires, etc. donnés par un[e] conférencier[-ière] ou un[e] intervenant[e] invité[e]). Les honoraires ne doivent pas être versés s'il existe un contrat de service ou si celui-ci serait plus approprié ; ils ne constituent pas un droit, car il n'y a aucune attente de paiement ou de cadeau en échange du service rendu.

L'« **inclusion** » concerne le sentiment d'appartenance. Elle est une construction sociale. Elle met en avant le climat ou la culture qui favorise ce sentiment d'appartenance sur le lieu de travail ou lors de la participation à des activités ou à des programmes. Le sentiment d'appartenance ne peut être imposé ; il se vit. Alors que la diversité se mesure de manière plus objective, l'inclusion repose sur des indicateurs qualitatifs.

Le terme « **autochtone** » désigne les Premières Nations, les Inuits et les Métis en tant que peuples fondateurs du Canada.

« **Recherche autochtone** » : Recherche menée par, ancrée dans ou en lien avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis ou d'autres nations, communautés, sociétés ou individus autochtones, ainsi qu'avec leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances, tels qu'ils s'expriment sous leurs formes dynamiques, passées et présentes.

Le terme « **propriété intellectuelle** » désigne toutes les inventions, qu'elles soient ou non brevetées ou brevetables, toutes les informations techniques exclusives, qu'elles constituent ou non des secrets d'affaires, ainsi que toutes les œuvres protégées par le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels, les topographies de circuits intégrés et les marques, qu'elles soient ou non enregistrées ou enregistrables.

On entend par « **droits de propriété intellectuelle** » l'ensemble des droits reconnus par la loi sur la propriété intellectuelle ou s'y rapportant, y compris, sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle protégés par la législation. Ceux-ci comprennent les brevets, les droits d'auteur, les droits sur les dessins et modèles industriels, les droits sur les topographies de circuits intégrés, les droits sur les

marques et les noms commerciaux, tous les droits liés aux demandes et aux enregistrements concernant l'un des éléments susmentionnés, ainsi que tous les droits relatifs aux secrets d'affaires et aux informations confidentielles.

Le terme « **mobilisation des connaissances** » désigne le flux et l'assimilation réciproques et complémentaires des connaissances issues de la recherche entre les chercheur(-euse)s, les intermédiaires du savoir et les utilisateur(-trice)s de connaissances — tant au sein du milieu universitaire qu'au-delà —, de manière à bénéficier aux utilisateur(-trice)s et à générer des retombées positives au Canada et/ou à l'échelle internationale.

« **Opportunité d'apprentissage** » désigne une activité éducative qui expose des apprenants à court terme à de nouvelles connaissances, sans viser généralement à créer ou à améliorer des compétences professionnelles. Cela inclut, sans s'y limiter, les séances de sensibilisation en classe, les séances d'engagement communautaire et les expositions.

« **Fonds à effet levier** » désigne les investissements existants mis à profit pour faire avancer les objectifs du projet. Cela inclut les contributions en espèces ou en nature provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, des organisations financées principalement par le gouvernement fédéral) ainsi que des ministères et organismes fédéraux.

Exemples de fonds à effet levier :

- *Projets existants du CRSNG, du CRSH ou des IRSC dont les travaux complètent les activités.*
- *La valeur locative du matériel financé par l'ICF qui est essentiel à la réalisation des activités.*
- *Projets financés en collaboration avec d'autres organisations financées par le gouvernement fédéral.*

Laboratoire vivant (*Living lab*): Un laboratoire vivant est un espace d'interaction où divers acteur(-trice)s (par exemple, des utilisateur[-trice]s finaux[-les], des communautés, des entreprises, des organismes publics, des universités, des instituts de recherche) forment des partenariats entre les citoyen(-ne)s, le secteur public et le secteur privé afin de collaborer à la création, au prototypage, à la validation et à l'expérimentation d'innovations sociales, de nouvelles technologies, de services, de produits et de systèmes dans des contextes de la vie réelle (définition adaptée de [Westerlund & Leminen, 2011](#)). Exemple de laboratoire vivants sur le [site d'Agriculture Canada](#).

Les « **fonds de contrepartie** » désignent des contributions nouvelles et supplémentaires (en espèces ou en nature) destinées aux activités du laboratoire vivant, qui ne seraient pas disponibles sans le soutien financier du réseau MEOPAR. Les sources éligibles comprennent les partenaires non fédéraux ou les recettes (y compris les dons). Ne sont pas considérés comme des fonds de contrepartie :

- les fonds à effet levier (voir définition)
- les financements provenant d'entités financées par le gouvernement fédéral (par exemple, des organisations financées principalement par le gouvernement fédéral) et des ministères et agences fédéraux.
- les financements déjà utilisés pour satisfaire à une exigence de contrepartie dans le cadre d'un programme fédéral.

Exemples de fonds de contrepartie :

- *les contributions du secteur privé affectées à la promotion d'activités spécifiques du laboratoire vivant*

- *subventions provinciales destinées à soutenir le développement d'activités du laboratoire vivant ou de projets de recherche dans cette province*

Le « **financement des partenaires** », selon sa nature, peut être considéré soit comme :

- des fonds à effet levier (voir définition)
- des fonds de contrepartie (voir définition)

Le terme « **secteurs** » désigne des catégories ou des divisions distinctes au sein de la société ou de l'économie, chacune se caractérisant par un ensemble unique d'organisations, d'activités et d'objectifs (par exemple : les organismes sans but lucratif, le milieu universitaire, le secteur privé, les ONG, les gouvernements ou organismes autochtones, les organismes communautaires, le secteur public et les établissements d'enseignement ou de recherche).

Les « **séminaires et ateliers** » sont des événements éducatifs structurés destinés à faciliter l'apprentissage et la discussion sur des thèmes ou des compétences spécifiques.

Le terme « **opportunité de formation** » désigne un engagement à court ou moyen terme qui permet aux stagiaires d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences, généralement dans le but de développer ou d'améliorer leurs aptitudes professionnelles. Cela inclut, sans s'y limiter, les stages, les placements et les postes à durée déterminée au sein de laboratoires ou d'organisations, avec des objectifs de formation spécifiques.

Le terme « **déplacement** » désigne le déplacement d'une personne autorisée à des fins liées à des activités opérationnelles, à la collaboration avec des partenaires clés, au soutien d'une bonne gouvernance, à la formation ou à d'autres raisons. Les frais liés au transport et aux repas pendant le déplacement sont éligibles et doivent être conformes à la [directive sur les déplacements du Conseil national mixte](#).